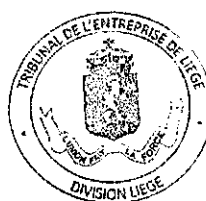


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22110265



02 SEP. 2022

Greffe

N° d'entreprise : **0427 774 354**

Nom

(en entier) : **LA CALIDIFONTAINE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL**

Adresse complète du siège : **Voie de l'Air Pur, 102 à 4052 BEAUFAYS**

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale ordinaire du 28/06/2022, décide à l'unanimité de désigner comme administrateurs pour une période de 4 ans :

- L' ASBL CHAUDFONTAINE SERVICES, représentée par Jean-Louis NISEN
- L' ASBL LA CLE, représentée par Léon-Maurice HAULET
- L' ASBL CHAUDFONTAINE SANTE, représentée par Daniel DRION
- Monsieur Joseph ADOVASIO
- Monsieur Daniel DRION

Conformément à l'article 17 des statuts, leur mandat est exercé à titre gratuit.

L'assemblée désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Copie du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2022 déposée concomitamment.

Marie-Luce GERKENS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).